SOUTIEN FINANCIER, AUX ÉTUDES ET À LA CARRIÈRE

MANUEL DE L'ÉQUIPE NATIONALE

VERSION 1.0 – 26 AOÛT 2026

Les exigences du sport de haut niveau vont au-delà de l'entraînement et de la compétition. Divers programmes et ressources sont offerts afin d'aider les athlètes admissibles de l'équipe nationale à gérer les exigences financières liées à la pratique de leur sport, à poursuivre leurs objectifs d'études et de carrière, à développer des compétences en dehors du sport et à planifier leur avenir.

Les critères d'admissibilité varient selon le programme et peuvent dépendre de facteurs tels que le statut d'athlète breveté, le niveau au sein de l'équipe nationale ou des critères propres au programme. Les athlètes sont encouragés à explorer les possibilités qui leur sont offertes et à prendre connaissance des dates limites applicables pour les demandes et les mises en candidature.

1 PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA) DE SPORT CANADA

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA), communément appelé « brevet », offre un soutien financier direct aux athlètes canadiens de haut niveau admissibles.

Le programme est administré par Sport Canada et vise à aider les athlètes à assumer une partie des coûts liés à l'entraînement et à la compétition au niveau international, tout en poursuivant leurs objectifs sportifs, scolaires et professionnels.

Les athlètes sont mis en candidature par GymCan conformément aux exigences de Sport Canada, au quota du PAA attribué à GymCan et aux critères d'octroi des brevets approuvés pour leur discipline.

Les athlètes brevetés reçoivent une allocation mensuelle pour leurs frais de subsistance et d'entraînement. Selon leur admissibilité, un soutien supplémentaire peut également être offert pour les frais de scolarité et d'autres dépenses admissibles.

Les critères propres à chaque discipline sont disponibles sur les microsites des disciplines.

1.1 SOUTIEN AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Les athlètes brevetés admissibles peuvent recevoir jusqu'à 5 500 $ en soutien aux frais de scolarité par cycle de brevet afin de poursuivre des études postsecondaires.

Un soutien différé aux frais de scolarité peut également être offert aux athlètes admissibles qui n'utilisent pas la totalité de leur soutien aux frais de scolarité pendant qu'ils sont brevetés.

Les athlètes sont invités à consulter les politiques actuelles du PAA de Sport Canada ainsi que les critères d'octroi des brevets de GymCan propres à leur discipline afin de connaître l'ensemble des critères d'admissibilité et des exigences du programme.

Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada :
https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes.html

2 PLAN DE MATCH

Plan de match est le réseau national canadien de soutien global aux athlètes. Il offre aux athlètes de haut niveau admissibles un accès à des programmes, à des ressources et à un soutien personnalisé conçus pour les aider à réussir tout au long de leur carrière sportive et à se préparer à la vie après le sport.

2.1 ADMISSIBILITÉ

Les services de Plan de match sont offerts aux athlètes actuellement brevetés ou l'ayant été récemment, ainsi qu'aux athlètes de l'équipe nationale senior. Le niveau d'accès varie selon le statut de l'athlète.

Les athlètes qui sont actuellement brevetés ou qui l'ont été au cours des deux dernières années dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada ont accès à l'ensemble des programmes, des services et des ressources de Plan de match.

Les athlètes de l'équipe nationale senior qui ne sont pas brevetés peuvent également avoir accès à certains programmes, services et ressources de Plan de match.

Les athlètes sont encouragés à communiquer avec Plan de match afin de confirmer les services et les avantages auxquels ils ont accès en fonction de leur admissibilité individuelle.

2.2 SOUTIEN AUX ÉTUDES, À LA CARRIÈRE ER AUX ATHLÈTES

Plan de match offre du soutien et des ressources dans divers domaines, notamment :

- Les études;
- Le développement de carrière;

- Le développement des compétences;
- La planification de la transition;
- La santé mentale et le bien-être; et
- La communauté et le réseautage.

Les athlètes admissibles peuvent également communiquer avec un conseiller de Plan de match afin d'obtenir un soutien personnalisé pour les aider à s'orienter parmi les programmes et les services offerts.

Trouvez votre conseiller de Plan de match :
https://www.mygameplan.ca/fr/a-propos/notre-equipe

Plan de match offre également aux athlètes admissibles un accès à des services de soutien en matière de santé mentale et de bien-être. Pour en savoir plus sur les services de santé mentale offerts aux athlètes de l'équipe nationale, consultez la section Santé mentale et bien-être du présent manuel.

3 FONDS DES ATHLÈTES CANADIENS (CAN FUND)

Le Fonds des athlètes canadiens (CAN Fund) offre un soutien financier direct aux athlètes canadiens qui s'entraînent et participent à des compétitions dans le but de représenter le Canada sur la scène internationale.

Les athlètes actifs de l'équipe nationale qui s'entraînent en vue de représenter le Canada à l'échelle internationale peuvent présenter une demande directement au CAN Fund. Les athlètes des sports d'été et d'hiver, avec ou sans handicap, sont admissibles.

Le CAN Fund offre généralement deux périodes de demande par année. Les candidats retenus reçoivent actuellement 8 000 $ par demande, versés directement à l'athlète. Les athlètes peuvent présenter une demande lors des deux périodes, même s'ils ont déjà reçu du financement au cours de l'année.

Ce financement peut aider les athlètes à assumer les coûts liés à la pratique du sport de haut niveau, notamment l'entraînement, les services d'entraîneurs, l'équipement, les déplacements, la nutrition, la physiothérapie, les frais d'équipe et les frais de subsistance.

Les athlètes sont responsables de présenter leur demande directement au CAN Fund pendant une période de demande ouverte.

Les montants de financement, les périodes de demande et les critères d'admissibilité peuvent changer. Les athlètes doivent consulter directement le CAN Fund pour obtenir les renseignements les plus à jour.

CAN Fund :
https://canadianathletesnow.ca/

Demande :
https://canadianathletesnow.ca/application/

4 PROGRAMME ALIMENTER L'EXCELLENCE DES ATHLÈTES ET DES EBTRAÎNEUR.E.S (FACE) DE PETRO-CANADA

Le programme Alimenter l'excellence des athlètes et des entraîneur.e.s (FACE) de Petro-Canada offre un soutien financier aux athlètes en développement et à leurs entraîneur.e.s dans leur parcours vers une représentation du Canada aux Jeux olympiques ou paralympiques.

Le programme vise à soutenir les athlètes prometteurs à une étape de leur développement où ils ne sont pas encore admissibles au financement gouvernemental.

Chaque année, les organismes nationaux de sport, dont GymCan, proposent des duos athlète-entraîneur.e admissibles. Les bénéficiaires finaux sont sélectionnés dans le cadre du programme FACE.

Les duos athlète-entraîneur.e sélectionné.e.s reçoivent actuellement une subvention de 10 000 $, soit 5 000 $ pour l'athlète et 5 000 $ pour son entraîneur.e.

Le financement peut notamment servir à couvrir les dépenses liées :

- À l'entraînement;
- À l'équipement;
- Aux déplacements pour les compétitions; et
- À la formation des entraîneur.e.s.

Les athlètes ne présentent pas directement de demande auprès de GymCan. GymCan identifie et propose les duos athlète-entraîneur.e admissibles conformément aux exigences applicables du programme FACE.

Programme FACE de Petro-Canada :
https://www.petro-canada.ca/fr/a-propos-de-petro-canada/commandite-olympique-et-paralympique/programme-face

5 ÉCHÉANCIERS DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
Finale 1.0	26 août 2026	Document initial